

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

21

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **15 DECEMBRE 2023**

Objet de la délibération :

**SAINT CYR –
OPERATION « PONT
DES ANGES » PROJET
D'ACQUISITION -
AMELIORATION
2 LOGEMENTS SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL,
Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Marc ESPONDA
Jeannine GHIO, Delphine GROSSO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN,
Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND.

Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI Patrick
DEBIEUVRE, Dominique LAIN, Josée MASSI

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Par délibération n°24 du 16/06/2023 et n°11 du 27/10/2023, vous autorisiez le lancement de cette
opération d'acquisition-amélioration d'un ancien foyer désaffecté (5 chambres et salles communes),
en vue de la réalisation de 2 logements sociaux, et 4 stationnements extérieurs.

Comme indiqué précédemment, l'opération nécessite la maîtrise d'un tènement foncier bâti figurant
au cadastre de la manière suivante :

Commune : SAINT CYR SUR MER
Section : BA
Numéro : 144 d'une superficie de 587 m2

S'agissant du programme, Var Habitat souhaite réaliser la transformation et réhabilitation du bâti
existant, avec un objectif thermique d'obtention d'un classement C+ au niveau du DPE.

Les 2 logements ainsi constitués disposeraient d'un jardin privatif et de 2 stationnements chacun.

La répartition par produit serait de 1 T2 PLAI et 1 T3 PLUS.

La Commune, inscrite dans une démarche active sur la thématique des logements sociaux, a
identifié ce projet dans les actions du contrat de mixité sociale afin de répondre à une demande
locale et de renforcer le parc de logements sociaux de son territoire.

La Commune a délibéré le 28/11/2023 et décidé de céder le foncier à l'Office à l'Euro symbolique.

Au regard de l'avis des Domaines rendu le 6 octobre 2023, la valeur vénale du bien est estimée à 420 000 euros.

La cession à l'euro symbolique génère une moins-value correspondant à la différence entre le prix de cession du bien immobiliers et sa valeur vénale estimée par le service des domaines pour la commune. Le montant de cette moins-value s'élève à 419.999 euros.

Cette cession donnant lieu à la réalisation de logements locatifs sociaux, la moins-value entre dans le cadre des dépenses déductibles du prélèvement SRU annuel de la commune.

A ce jour, l'estimation prévisionnelle de cette opération reste inchangée et est de : 680 000 € TTC

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Le lancement de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition du foncier bâti moyennant le prix d'un euro symbolique
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI